

s'ripsons ont traité mon pauvre corps et récompensé mes fidèles services envers l'empereur. » Il but avec avidité un verre de bière que lui tendit son valet de chambre. Pendant près de trois semaines il fut privé de l'usage de ses bras et dut être nourri comme un enfant.

Le lendemain, 5 juin, Goetz, président du Conseil de guerre, reçut la relation de ce qui s'était passé. Il convoqua de nouveau le Conseil, et on décida que Schaffgotsch ne serait pas torturé de nouveau, la chose étant inutile.

Sur l'ordre du roi de Hongrie, l'auditeur Grass et d'autres membres du Conseil portèrent à Vienne le procès-verbal de la torture et les jugements corrigés pour y recevoir l'approbation impériale.

Au milieu des supplices Schaffgotsch avait désiré la mort ; mais, quelque temps après, les blessures s'étant guéries, cet homme dans la force de l'âge (il avait trente-neuf ans) se remit à désirer la vie pour lui et pour ses enfants, et adressa un recours en grâce au roi de Hongrie (1). Il déclarait n'avoir eu aucune connaissance des mauvais desseins de Wallenstein ; c'était pour cela qu'il n'avait fait que répéter ce qu'il avait déjà dit dans sa réponse écrite. Il le suppliait de lui pardonner ce qu'il avait dit, sans mauvaise intention, dans sa lettre à Terzka et dans son mémoire sur la Silésie. Son recours fut simplement joint au dossier.

Jean Ulrich ayant déclaré que le mémoire sur la Silésie avait été rédigé à la demande de Wallenstein, le conseil vit dans cet aveu la preuve complète de sa trahison et le condamna à être décapité (2). L'empereur interdit la publication du

---

(1) Au commencement de juin.

(2) L'empereur décida que Schaffgotsch ne serait pas remis à la torture et que les autres accusés n'y seraient pas mis.